



BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation : Préparation à la sélection d'entrée en
formation d'Auxiliaire de Puériculture
Site d'Yssingeaux les 29 et 30 avril 2025

A retourner complété à : centredeformation@escy.net ou
ESCY FORMATION 16 bis, rue Traversière 43200 Yssingeaux

NOM ET PRENOM DU STAGIAIRE :

ADRESSE COMPLETE :

EMAIL DU STAGIAIRE :

TELEPHONE DU STAGIAIRE :

DATE DE NAISSANCE :

STATUT ACTUEL :

Je confirme l'inscription à la formation :

OUI NON

Je confirme avoir déposé aucun dossier d'inscription à la sélection du DE AP :

OUI NON

Avez-vous besoin d'un aménagement spécifique ?

OUI* NON

** Si oui notre référent handicap ne manquera pas de vous contacter*

Financement de la formation :

Chèque ESPECES VIREMENT AUTRE :
(ordre OGECE YSSINGEAUX)

En remplissant ce bulletin, j'accepte les conditions générales d'inscription et que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de la formation demandée et pour recevoir les informations de l'ESCY Formation.

OUI NON

Signature du participant :

Gestion des données personnelles :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique servant à l'évaluation et à l'amélioration continue de nos formations. Conformément à l'article 27 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les champs d'information que vous remplissez sur le site sont nécessaires à l'enregistrement et au traitement de vos demandes. Nous ne les transmettrons pas à des tiers. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les internautes disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Ce droit s'exerce par email, en justifiant de son identité, à l'adresse email suivante : centredeformation@escy.net



Conditions générales d'inscription

1 - L'organisme de formation

L'ESCY FORMATION est un organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n°83 43 03315 43 auprès du préfet de la région Auvergne. Les formations professionnelles relèvent de l'une des actions de formation visées dans les Articles L. 6353-1 et L. 6353-2 du code du travail.

2 - Inscriptions

Les demandes d'inscription sont effectuées en retournant le bulletin d'inscription, dûment rempli, à l'adresse qui figure sur celui-ci. L'inscription ne sera prise en compte que si toutes les rubriques de ce bulletin sont renseignées.

Aucune dérogation ne sera accordée. Les demandes non accompagnées du bulletin d'inscription ne peuvent être traitées.

Le bulletin d'inscription, daté, signé par le chef d'établissement vaut, pour l'ESCY FORMATION, ordre de commande.

3 - Limitation des effectifs –

Liste d'attente

Pour permettre un bon fonctionnement pédagogique, l'effectif des participants à un stage en présentiel est limité et indiqué sur la fiche formation. Les demandes d'inscription, après étude, sont enregistrées suivant leur ordre d'arrivée. Une liste d'attente de quelques places peut être constituée. Les demandes non satisfaites peuvent être reportées sur une session de l'année suivante.

4 - Confirmation d'inscription

Après enregistrement d'une demande d'inscription, une convention de formation est adressée au responsable ou personne physique.

5 - Convocation – Programme

Pour les formations en présentiel, environ un mois avant le début du stage, la convocation, le programme et le livret d'accueil vous sera envoyée. Le responsable pourra être mis en copie pour information.

6 - Respect du droit d'auteur

En s'inscrivant à une formation de l'ESCY FORMATION, le participant s'engage à respecter les conditions ou restrictions d'usage des documents qui lui sont remis.

7 - Coût

Le coût est indiqué sur la convention de formation et la fiche formation (prise en charge) : il ne concerne que les frais pédagogiques, à l'exclusion de tout frais de déplacement.

Il s'agit d'un coût net (l'ESCY FORMATION est exonéré de TVA).

8 - Facturation – Convention – Contrat – Attestation de présence

Toute formation fait l'objet d'une convention de formation. A l'issue du stage, l'ESCY FORMATION envoie une facture

– tel que défini au point 7 –, une facture du montant total du coût pédagogique et un exemplaire de l'attestation de présence est remis au stagiaire.

Au plus tard 15 jours avant le début de la formation, le stagiaire devra faire parvenir le règlement (en précisant son nom et la référence de la formation) par chèque bancaire, postal ou virement bancaire à l'ordre de l'ESCY FORMATION afin que son inscription soit effective. L'ESCY Formation lui adressera en retour une facture acquittée.

9 - Évaluation

À l'issue de la formation, l'ESCY FORMATION délivre au stagiaire une attestation de formation mentionnant la nature et la durée de la formation ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

L'ESCY FORMATION s'assurera que le stagiaire remplit le questionnaire d'auto-positionnement en entrée de formation et d'auto-évaluation en fin de formation.

Une attestation de présence du stagiaire lui sera délivrée en fin de formation.

10 - Paiement

Le paiement s'effectue par chèque bancaire, postal, espèces ou virement bancaire à l'ordre de l'ESCY FORMATION.

11 - Désistement – Absence – Abandon

En cas de désistement, d'absence ou d'abandon le stagiaire s'engage à prévenir l'ESCY Formation. Dans un délai de moins 15 jours avant le début de la formation, l'ESCY Formation se réserve le droit de demande un versement correspondant à 50% du montant des frais pédagogiques.

12 - Annulation de stage – Report

L'ESCY FORMATION se réserve la possibilité d'annuler un stage en raison d'effectif insuffisant.

L'ESCY FORMATION se réserve également la possibilité de reporter un stage à des dates ultérieures.

13 - Hébergement – Restauration

L'ESCY FORMATION ne prend pas en charge les repas et l'hébergement des stagiaires. Chaque stagiaire sera informé des modalités de restauration lors de la convocation.

